



NEW YORK CITY DEPARTMENT OF  
HEALTH AND MENTAL HYGIENE

Mary T. Bassett, MD, MPH

OFFICE OF SCHOOL HEALTH *Commissioner*

NEW YORK CITY DEPARTMENT OF  
EDUCATION

Carmen Fariña

*Chancellor*

Juin 2014,

Mesdames, Messieurs, mères, pères et tuteurs,

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York vous envoie ce courrier pour vous informer que les règles de vaccination, énoncées par l'État de New York ont changé et que ces modifications sont susceptibles de concerner votre enfant. Trouvez ci-joint la liste des vaccinations obligatoires en 2014. Pour que votre enfant puisse aller en pré-*Kindergarten*, il faut que vous fournissiez, à sa future école, la preuve qu'on lui a bien administré les vaccins.

S'il vous plaît, voyez et constatez ci-après les exigences modifiées de vaccination, applicables aux élèves qui fréquenteront le pré-*Kindergarten* en 2014-2015 :

- Vaccin (Hib) contre *Haemophilus influenza* de type B. Si votre enfant n'a pas reçu ce vaccin, ou eu la dernière injection, avant ses 15 mois, il(elle) pourrait avoir besoin de s'en faire administrer une dose.
- Vaccin conjugué contre les pneumocoques (PCV). Si votre enfant n'a pas reçu ce vaccin, ou eu la dernière injection, avant ses 2 ans, il(elle) pourrait avoir besoin de s'en faire administrer une dose.
- Vaccin contre la grippe. Les enfants scolarisés en pré-*Kindergarten* (aussi appelé pré-K) doivent recevoir la dernière dose du vaccin contre la grippe entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2014.

Ces changements viennent s'ajouter aux règles obligatoires en vigueur pour les vaccins *DTaP* (contre la coqueluche, la diphtérie et le tétanos, dont il contient les toxines), *MMR* (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole), contre la poliomyélite, la varicelle et l'hépatite.

Veuillez noter que les règles d'administration des vaccins *Hib* et *PCV* sont complexes. Elles se déclinent différemment selon le nombre de doses déjà injectées et l'âge de l'enfant au moment où il(elle) les a reçues. Merci de vérifier les vaccins que votre enfant a déjà eus, avec son médecin, lequel pourra décider s'il faut lui administrer de nouvelles doses avant son premier jour d'école.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'école si vous avez des questions sur ces vaccinations requises.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Cheryl Lawrence, M.D, FAAP  
Directrice médicale  
Bureau de la santé scolaire (Office of School Health)